

La constitution du Burundi interdit d'exercer plus de deux mandats présidentiels. Pour Pierre Nkurunziza, qui en brigue un troisième, c'est une question d'interprétation.

[2015-04-29\\_lecho\\_burundi\\_la\\_panthere\\_noire\\_saccroche\\_au\\_pouvoir.pdf](#)



Documents joints

[2015-04-29\\_lecho\\_burundi\\_la\\_panthere\\_noire\\_saccroche\\_au\\_pouvoir.pdf](#)